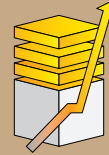


Neuf ou Diffus



VALORIMO®

Les atouts

Plus d'angoisse pour l'avenir, la valeur de votre patrimoine est **protégée** en cas de revente forcée. Si vous devez vendre moins cher la compagnie paie la différence.

Vous obtiendrez **plus facilement** des emprunts à **100%** et **moins chers** auprès de vos établissements de crédits.

Cette garantie est acquise pour l'investissement locatif pour **10 ans renouvelable à vie** et **6 ans** pour la résidence principale.

Objet

Si l'acquéreur d'un bien immobilier à usage d'habitation est amené à revendre en urgence son bien par suite des événements suivants :

Investissement locatif et résidence secondaire**10 ans renouvelables à vie**

- ~ Décès par suite d'accident ou maladie
- ~ Invalidité permanente totale par accident
- ~ Divorce, séparation de concubins, ou PACS, limité à 5 ans
- ~ **Naissances multiples**
- ~ Perte d'emploi suite à licenciement économique (salariés)
- ~ Perte d'activité suite à la liquidation judiciaire pour les TNS (commerçants, professions libérales, etc.)

Résidence principale**6 ans**

- ~ Mêmes garanties que ci-dessus avec en plus la mutation professionnelle.

La Compagnie d'assurance **rembourse à l'acquéreur la perte financière** qu'il pourrait subir lors de la revente de son bien, **l'éventuelle réintégration de l'avantage fiscal qui pourrait en découler, la commission d'agence, ainsi que l'acompte versé par l'acheteur à la réservation** en cas de décès entre le compromis et la vente.

Montant

La Compagnie d'Assurance prend en charge sans aucune franchise la différence entre le prix de revient à l'achat et le prix de revente net.

Prix d'achat
 + **Frais notariés**
 + **Frais d'hypothèque**
 + **Travaux** (prévus dans l'acte de prêt)
 = **Prix de revient**

Prix de revente
 - **Commission d'agence** (plafond 5%)
 = **Prix de revente net**

La différence entre le prix de revente net et le prix de revient sera prise en charge à concurrence de 20 % **DU PRIX DE REVIENT AVEC UN PLAFOND DE 31 000 €** ou **40 000 €** suivant le montant de l'investissement.

Durée

Une garantie ferme de **6 ans non résiliable** pour les achats en **résidence principale** ou **10 ans non résiliable** pour les **investissements à but locatif** et les **résidences secondaires**, neuf ou diffus.

